



2^{ème} CONCOURS OFFICIEL DU 11 JUIN 2022

**EPREUVE DE SYNTHÈSE
DE DOCUMENTS**

Nombre de pages de l'épreuve	02 pages de consignes + 06 pages d'épreuve
Durée de l'épreuve	1h30

Conseils méthodologiques

1. Prenez le temps de lire très attentivement tous les textes en surlignant ou en soulignant les éléments qui semblent appartenir à la problématique qui se dégage. Après avoir dégagé les idées principales, établissez un plan qui comprendra obligatoirement une introduction, un développement en deux ou trois parties et une conclusion.

2. Rédigez l'introduction qui doit annoncer le sujet, posez la problématique et proposez votre plan (qu'il sera important de respecter par la suite !). Comptez les mots de cette introduction. Vous devez impérativement indiquer par **un signe étoile (*)** un ensemble de **50 mots**.

3. Reprenez les textes et rédigez le développement. Attention à bien respecter le plan annoncé dans l'introduction. Le lecteur doit pouvoir accéder au plan à la simple vue de la copie. Rédigez des paragraphes distincts en n'oubliant pas d'introduire une phrase qui permet – à la fin de chaque paragraphe – de faire le lien avec le suivant. Comptez les mots du développement. S'ils sont trop nombreux, posez-vous la question du bien fondé de certains adverbes et adjectifs ...

4. Rédigez la conclusion qui doit ouvrir le débat, sans toutefois contenir d'idées personnelles. Soignez bien cette partie ; c'est la dernière impression sur laquelle votre lecteur restera. Comptez les mots de cette dernière phrase.

5. Recomptez tous les mots.

6. Rédigez votre synthèse sur la feuille de copie.

7. Relisez votre synthèse. N'oubliez pas que trop d'erreurs d'orthographe entraînent une forte décote sur la note. Pensez également à indiquer le nombre exact de mots dans le cadre prévu à cet effet (première page de la copie). Les mots sont systématiquement recomptés lors de la correction.

8. Pour faciliter votre travail de comptage des mots, vous pouvez diviser vos feuilles de brouillon en dix colonnes. Vous placerez un mot dans chaque colonne (voir l'exemple de comptage sur la page de garde du sujet).

Lisez attentivement les instructions suivantes avant de vous mettre au travail.

Il vous est demandé de faire la synthèse, et non une suite de résumés, de l'ensemble des 08 documents présentés, en **400 mots**, avec une **tolérance de 10%**, c'est-à-dire de **360 à 440 mots**.

Voici les consignes à suivre :

- Respecter l'orthographe et la syntaxe de la langue française
- Soigner la calligraphie
- Ne pas donner son avis sur le sujet proposé
- Ne pas faire référence à un document en indiquant son numéro d'ordre, son auteur, son titre
- Mettre un signe * après chaque groupe de 50 mots
- Noter le nombre total de mots dans le cadre prévu sur votre copie et vérifier. Le décompte des mots est systématiquement contrôlé par les correcteurs.

Le barème de correction prend en compte tous ces éléments.

Le non-respect de l'une au moins des consignes est fortement pénalisé.

Remarque :

La phrase

« Aujourd'hui, 4 juillet c'est-à-dire jour anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis, 75% des nations de l'ONU se réunissent à New York. »

comporte 27 mots.

Document 1

Les rapports entre le sport et l'argent sont très anciens et nécessaires : il ne faut pas se voiler la face au nom d'un idéal Coubertinien mal compris. Dès les premiers Jeux olympiques antiques, l'événement sportif exigeait la mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières. Que ces dernières fussent fournies en piastres, en sesterces, en as ou en sen ne change rien à l'affaire. Dès lors que la pratique sportive est l'objet de compétition, ce qui est fréquent, elle offre un spectacle dont l'organisation requiert un financement et dont l'exposition aux regards permet de recueillir des recettes financières. Depuis l'Antiquité, il n'y a donc rien de plus normal que le financement du sport. De plus, le sport moderne ne se pratique plus spontanément en pleine nature et en pleine nudité. La pratique sportive elle-même est devenue un acte de consommation en entraînant des dépenses vestimentaires spécifiques, des achats ou la location d'articles de sport, des droits d'entrée pour la fréquentation des installations et des équipements sportifs, des frais de transport notamment pour se rendre sur des sites sportifs de pleine nature plus ou moins payants car, en général, aménagés, entretenus, surveillés et sécurisés - ces dépenses ouvrent des débouchés à tout un ensemble de marchés du sport. Il n'est donc ni anormal, ni amoral que de l'argent circule dans le sport, en quantités d'autant plus abondantes que se développent la pratique et le spectacle sportifs. Il a fallu attendre la dernière décennie pour que l'on prenne conscience - hors des Etats-Unis où cette conscience est très développée depuis les années 50 - de l'importance des financements mobilisés par le sport moderne [...].

Le sport offre ainsi des débouchés à de nombreuses activités économiques qui appellent des financements et qui, dans une société marchande, produisent des recettes financières supérieures au financement initial - qui sont rentables en un mot. Les entreprises, les banques, les sociétés commerciales et les médias, dont les recettes sont en partie dépendantes du volume et de l'attractivité des compétitions sportives données en spectacle, trouvent alors leur intérêt dans le financement du sport spectacle, aujourd'hui professionnalisé pour l'essentiel, de ses produits dérivés (sport télévisé, presse sportive, exhibitions sportives, *merchandising* sportif, etc.) et de l'utilisation de son image (publicité, parrainage, sponsorisme). Une telle évolution pousse inéluctablement des organisations sportives (clubs, ligues, fédérations) organisatrices de spectacle sportif à se transformer d'associations à but non lucratif, qu'elles étaient à leur création, en sociétés commerciales ou para-commerciales liées à des sponsors, et finalement en sociétés par actions. La masse des financements requis n'a plus rien à voir avec celle dont se satisfait l'organisation d'une simple pratique sportive pour tous et la consommation courante d'articles de sport. A la limite, à l'instar du modèle américain des sports professionnels, le sport-spectacle est soumis à une logique exclusivement financière ; des tensions dans ce sens se développent en Europe au cours des années 90. Les besoins actuels du sport professionnel dépassent ce que peuvent mobiliser les modes de financement traditionnels du sport. La finance directe (actionnariat) ou intermédiée (banques) est appelée chaque jour davantage à pénétrer dans le sport. On voit mal qu'elle ne finisse par lui imposer ses propres règles de fonctionnement, à l'heure où elle a prouvé qu'elle pouvait les faire prévaloir à l'échelle de l'économie mondiale, pour le meilleur comme pour le pire de la globalisation financière. En France, la loi sur les associations de 1901 apparaît de moins en moins appropriée aux structures des sports professionnels et la

« Tapie-sation » du sport (Simonnot, 1987) a constitué une étape dans l'emprise industrielle et financière sur le sport professionnel. Les prochaines étapes paraissent bien être la suppression des subventions municipales aux clubs professionnels et l'introduction en bourse des actions de ces derniers.

Lorsque la logique financière s'impose au sport, le risque de dérives par rapport à l'éthique sportive s'accroît. S'il faut gagner de l'argent par tous les moyens, alors tous les moyens sont bons pour gagner les compétitions, les victoires étant des sources de recettes financières directes (prix, primes) dans le sport, et plus encore de recettes indirectes (contrats d'image, recettes publicitaires, droits de retransmission télévisée, contrats de sponsorisme). Si on laisse, seuls, la finance et le marché guider la pratique sportive de compétition et le spectacle sportif, la probabilité s'élève très rapidement de les voir envahis par la démesure, la tricherie, le secret des méthodes d'entraînement, le conditionnement psychologique des athlètes à outrance, le dopage, la simulation, la non-transparence et, parfois, la mort prématurée des sportifs professionnels.

Est-ce à dire que la finance est responsable de toutes ces perversions, de plus en plus fréquemment observées dans le sport professionnel ? Non, certes. Cependant, tout comme la globalisation financière débridée conduit à la crise financière, la pénétration non régulée de la finance dans le sport professionnel, tout en répondant à sa demande de capitaux, risque de lui faire perdre tout sens de l'éthique sportive et de le transformer en simple spectacle offert par des professionnels, duquel les valeurs sportives seraient de plus en plus absentes. Plus grave encore, dans des conditions de non-contrôle, ici ou là le financement du sport professionnel, de plus en plus internationalisé, est une activité qui se prête magnifiquement au blanchiment de l'argent sale, aux transferts de capitaux douteux, aux « dessous de table », à la corruption et aux malversations financières. Dans le face à face entre la logique financière et l'éthique sportive, l'issue ne semble pouvoir être qu'un équilibre préservant la seconde par le biais d'une double régulation, l'une sportive visant à réfreiner le recours incontrôlé des organisations sportives à l'argent, l'autre financière garantissant la « bonne conduite » des intérêts financiers investis dans le sport. A défaut, l'emprise de la finance étoufferait et tuerait les valeurs sportives du spectacle professionnel, ce qui conduirait les capitaux à refluer hors du sport et affecterait aussi indirectement, en baisse, le financement de la pratique sportive de masse.

Andreff Wladimir (1999), « Les finances du sport et l'éthique sportive », *Revue d'économie financière*, n°55 : *L'Europe financière. Les finances du sport. Innovations bancaires*. p. 135-137.

Document 2

En quoi l'argent est-il un problème dans le sport en général et dans le football en particulier ? La réponse paraît évidente. Par le rôle considérable qu'il joue dans les développements présents du sport, comme en témoignent les sommes astronomiques des transferts ou des négociations des droits de retransmission et les projets de réorganisation des compétitions, il irait contre l'éthique sportive de la gratuité. Plus profondément, la rationalisation économique du football ferait courir le risque de la disparition d'une culture sportive caractérisée par l'incertitude fondamentale produite par la compétition entre égaux et par la logique identificatoire qui lie une équipe, nationale ou de club, et un territoire – tous ces éléments qui

fondent les analyses des historiens, sociologues et anthropologues du football¹. Ce faisant, il menacerait aussi la cohésion sociale [...].

À moins de sombrer dans une condamnation abstraite de l'argent, il convient de faire la part des choses. L'argent n'est pas un phénomène nouveau dans le football. C'est son sens qui a changé : il ne s'agit plus aujourd'hui de dépenser pour obtenir de la gloire ou du plaisir, il s'agit de considérer le football comme une activité économique comme une autre, de lui imposer des exigences de rentabilité, de lui appliquer les règles du calcul économique. Du coup, le football apparaît comme exemplaire des transformations économiques des dernières décennies avec l'accent mis sur la spéculation financière, le caractère irréel de la valeur économique ou l'accroissement des écarts entre les revenus des acteurs. Mais il est exemplaire aussi des interrogations accompagnant ces transformations : qu'en est-il de la valeur sportive et donc de la valeur en général ? Que deviennent les équipes nationales, et donc la nation, quand le marché du sport est international ? Que devient la solidarité ou la communauté quand le football donne l'image d'une société où les riches veulent rester avec les riches ? Peut-on ou doit-on réguler pour contrôler cette évolution, et qui doit le faire ? [...]

Avant de savoir qui doit réguler – et ce sera nécessairement un processus qui impliquera les clubs professionnels, les fédérations, les États et l'Europe –, la régulation suppose l'établissement d'un autre rapport entre le football et la société, c'est-à-dire sortir de la fiction que le sport agit par ses propres vertus sur le social, mais aussi de celle qui consiste à penser qu'il ne relève que du marché. L'égalité et l'incertitude, le mérite, l'identification, etc., sont des valeurs mobilisatrices, mais ce sont les forces sociales qui leurs donnent leurs formes particulières selon les sociétés. Peut-être faut-il repolitiser le football, non au sens d'étatisation, ni au sens de parti pris idéologique, mais au sens où il prend en charge les questions émanant de la société qui lui donnent son importance.

Patrick Mignon (2002), « L'argent du football », *Pouvoirs*, vol. 2, n° 101, p. 89-104.

Document 3

Si le cinéma a inventé le *star system* dans les années 1910 aux États-Unis, le culte de la vedette et le modèle économique de la star ont essaimé dans de nombreux domaines : musique, édition, management, télévision, sport. L'observation des marchés du travail relevant de ces divers secteurs d'activité souligne l'extrême concentration des distributions de revenus et des parts de marchés au bénéfice de quelques individus. Ces effets *Superstars* sont présents essentiellement dans l'industrie du divertissement (voir le tableau 1), dont le sport mis en spectacle fait partie.

Au sein de ces marchés du renom, 4 sportifs figurent au classement des 15 plus hauts revenus du monde en 2006/2007. Une distribution très inégalitaire peut être constatée selon le sport pratiqué ou la nationalité notamment, et ce même au sommet de cette hiérarchie (voir le tableau 2). Les États-Unis (9 sur 15) et l'Europe (5 sur 15) contribuent de manière quasi-exclusive à ce classement des *Superstars*. Ce n'est pas surprenant dans la mesure où ils représentent respectivement 42 % (États-Unis) et 36 % (Europe) des flux monétaires de l'ensemble des marchés du sport.

Tableau 1. Les quinze plus hauts revenus de l'économie de la célébrité* (monde, juillet 2006/ juin 2007)

Noms	Activités	Montants (en millions de dollars)
1 Oprah Winfrey	Télévision	260
2 Steven Spielberg	Cinéma	110
3 Tiger Woods	Sport	100
4 Johnny Depp	Cinéma	92
5 The Rolling Stones	Musique	88
6 Jay-Z	Musique	83
7 Tom Hanks	Cinéma	74
8 Madonna	Musique	72
9 Bon Jovi	Musique	67
10 Jerry Seinfeld	Cinéma	60
11 Elton John	Musique	53
12 Céline Dion	Musique	45
13 Oscar De La Hoya	Sport	43
14 Phil Mickelson	Sport	42
15 Kimi Raikkonen	Sport	40

Source : Forbes

* Animateur de télévision, réalisateur de films, sportifs, acteurs, chanteurs...

Tableau 2. Les quinze plus hauts revenus sportifs * (monde, juillet 2006/ juin 2007)

Noms (nationalités)	Sports pratiqués	Montants (en millions de dollars)
1 Tiger Woods (États-Unis)	Golf	100
2 Oscar De La Hoya (Etats-Unis)	Boxe	43
3 Phil Mickelson (Etats-Unis)	Golf	42
4 Kimi Raikkonen (Finlande)	Formule 1	40
5 Michael Schumacher (Allemagne)	Formule 1	36
6 David Beckham(Royaume-Uni)	Football	33
7 Kobe Bryant (Etats-Unis)	Basketball	33
8 Shaquille O'Neal(Etats-Unis)	Basketball	32
9 Michael Jordan (États-Unis)	Basketball	31
10 Ronaldinho (Brésil)	Football	31
11 Valentino Rossi (Italie)	Moto	30
12 Roger Federer (Suisse)	Tennis	29
13 Alex Rodriguez (Etats-Unis)	Baseball	29
14 Derek Jeter (Etats-Unis)	Baseball	28
15 LeBron James (Etats-Unis)	Basketball	27

Source : Forbes

* Salaires, primes et contrats publicitaires

Plusieurs faits stylisés sont communs aux revenus des *Superstars* culturelles ou sportives et des *Super managers* : la croissance très substantielle de leur rémunération depuis une dizaine d'années, l'augmentation concomitante de sa partie variable, le niveau exceptionnel de ces revenus. C'est ainsi que pour l'année 2005, la rémunération moyenne des PDG des entreprises françaises appartenant au CAC 40 était de 4,85 millions d'euros (source INSEE) et celle des 40 sportifs professionnels français les mieux payés était de 3,88 millions d'euros (source *L'Equipe Magazine*). Près de la moitié de ces revenus provenait soit de *stock-options*, soit de primes et de contrats publicitaires.

Jean-François Bourg (2008), « Les très hauts revenus des superstars du sport. Un état des approches théoriques et empiriques », *Revue d'économie politique*, n°3, Vol. 118, p. 378 à 380.

Document 4

Bientôt vinrent les *dérives*. La publicité, devenue omniprésente, les retransmissions radiophoniques, les séquences télévisées modifièrent la toile de fond du sport. A partir d'une activité physique suggérée pour fortifier l'homme, tout en contrôlant, par des règles, ses débordements, on a créé un mythe du spectacle, une admiration sans bornes des records. Certes, il existe encore, Dieu merci, quatre-vingts pour cent des sportifs qui s'en tiennent à une conception raisonnable de leur exercice favori. Mais il nous faut regarder la réalité en face, et prendre acte de l'attrait vertigineux que représentent la publicité sur les écrans de télévision ainsi que les monceaux de dollars offerts aux vedettes. Celui qui s'indigne de ce veau d'or et voudrait l'occire devrait se rendre compte qu'on ne peut interdire de donner si l'on permet de recevoir. Toujours est-il que la dérive, par rapport aux objectifs originels du sport, est considérable. Elle entraîne dans son sillage des phénomènes de société inconnus jusqu'alors tels que celui de l'enfant prodige considéré en fonction des sommes énormes qu'il encaissera et grâce auxquelles il entretiendra sa famille ainsi que les parasites appelés à s'agiter à ses côtés. Cet entourage, souvent plus intéressé qu'affectionné, fait du champion d'aujourd'hui un être captif et inquiet.

Il a besoin, nous dit-on, d'un entraîneur, d'un kinésithérapeute, d'un médecin, d'un psychologue, voire d'un psychiatre attaché à sa personne. Tous ces personnages sont là pour le ceinturer et le bichonner. Qu'ils disparaissent un instant de la tribune ou de sa vie quotidienne, le champion en devient parfois angoissé. « *Que vais-je devenir ?* » s'inquiète-t-il. Ainsi entendons-nous les gagnants d'une compétition rendre hommage à des quantités de gardiens de leur talent. Le geste est sympathique, mais il donne à réfléchir sur la formation de l'être humain au travers des grandes compétitions. Est-ce en l'entourant de gouvernantes, de servantes, de conseillers et de confesseurs que l'on forme un homme ? Ne sommes-nous pas appelés, dans les rudes circonstances de l'existence, à être seul devant notre destin, devant notre malheur, devant nos choix ? Le sport avait pour ambition de former des êtres prêts à la solitude, au délaissement, à l'abandon. Le parasitisme des soigneurs et des accompagnateurs, l'entourage parfois oppressant des familles sont, toute question d'argent mise à part, une dérive de la formation sportive. Materner modérément peut être profitable, envoûter un individu fragile risque d'être désastreux pour son avenir

Bernard Destremau (1994), « Le Sport et l'argent », *Revue des deux mondes*, avril 1994, p. 98-99.

Document 5

Quand on nous évoque le thème du sport, on pense bien sûr à se dépenser, aux valeurs positives que transmet la pratique sportive. Or, cette vision positive fait que les gens perçoivent les affaires de corruption comme des actes isolés, commis par quelques individus qui n'ont rien à voir au sport, sans scrupule, des malfrats. Cette vision de la société appelle à une réglementation moins stricte et moins sévère, ce qui rend difficile le combat contre la corruption.

[En réalité], le sport n'est pas une institution corrompue en soi, elle est sujette à la corruption, c'est une proie facile pour les hommes d'affaires, les groupes criminels. Deux facteurs majeurs rentrent en compte dans le problème de la corruption : la présence de grosses sommes d'argent, et l'autonomie et l'absence de démocratie dans le milieu, c'est en effet une sorte de famille fermée [...]. Pour résoudre ce

problème, il faut que les personnes étant impliquées dans le sport reconnaissent la corruption comme telle et proposent des mesures de prévention qui conviennent. [...]

Au VIème siècle, les sportifs cherchaient déjà à accroître leurs performances sous forme légale, ou illégale, notamment en mangeant des viandes spécifiques à leur pratique sportive, et sont prêts à prendre toute sorte de substances afin d'être le plus performant lors de l'épreuve, surtout lors des JO, où la pression exercée sur les sportifs sont fortes car ils représentent la nation. En 1960, il y a déjà des suspicions de dopage du coureur cycliste danois ENEMARK, mort à l'arrivée de la course des 100 km aux J.O. de Rome. Suite à cet événement tragique, les premiers contrôles anti-dopages, imposés par le CIO (Comité International Olympique) en 1968 pour la première fois pendant les JO de Mexico.

Scordia Tristan et Clénet Dorian (2017), « L'argent, un tremplin ou un frein pour le sport ? », *Wordexpress* du 7 février 2017. Source : <https://argentsporttpe.wordexpress.com/>

Document 6

